

Vous êtes :

- **en 2ème année (premier CSI en 2024)**
- **en 3ème année (première inscription après le 01/01/2023)**

Selon les termes de l'arrêté d'août 2022 ([Arrêté août 2022](#)), le Comité de Suivi Individuel (CSI) doit se réunir préalablement à toute réinscription. Son rôle est d'évaluer les avancées des travaux scientifiques et les conditions de travail. Votre CSI a déjà été constitué en 2024. Sauf circonstances particulières, sa composition reste identique.

Votre CSI se réunira au cours du mois de **juin 2025**. Les visioconférences seront possibles pour les membres extérieurs et les doctorants travaillant hors site de Poitiers.

Ce que vous devez faire :

(a) préparer des diapositives pour une présentation de l'avancée de vos travaux d'une durée maximum de 15 minutes. Les directeurs de thèse ne doivent pas intervenir dans la préparation de ces diapositives. Cet exposé rappelle votre sujet et son contexte, la manière dont vous le traitez, les résultats que vous avez obtenus et les perspectives pour la prochaine année. Vous n'avez pas à rédiger de rapport cette année, sauf si les membres de votre CSI vous ont demandé en 2024 de remettre à nouveau un manuscrit. Il vous appartient alors de le leur faire parvenir par email en amont de la réunion.

(b) organiser l'entretien : prendre contact, **au moins deux mois avant**, avec les deux membres de votre CSI et vos encadrants (tels que définis sur votre feuille d'inscription) pour fixer une date et un lieu de réunion courant **juin 2025** (si le membre extérieur participe au CSI par visioconférence, nous vous prions de bien vouloir lui faire parvenir un lien de connexion).

Déroulement de l'entretien CSI en trois phases :

- présentation de vos travaux en 15 minutes maximum sur la base des diapositives,
- discussion entre vous et les membres du CSI, sans vos encadrants,
- discussion entre les membres du CSI et vos encadrants, en votre absence.

À la suite de l'entretien, les membres du CSI devront remplir un formulaire sur la base de vos échanges (à titre informatif, [grille d'évaluation](#) sur le site de l'ED MIMME). Vous serez également invité à communiquer au comité vos remarques de tous ordres. Une fois que le comité aura également entendu vos encadrants, il formulera des recommandations qui vous seront communiquées.

Au-delà de son aspect formel, le CSI reste un outil destiné à assurer un accompagnement de votre thèse. Il a une mission de conseil constructif et doit veiller au bon déroulement de votre cursus. La direction et le secrétariat de l'ED restent à votre disposition pour vous apporter les précisions et l'aide nécessaires pour cette nouvelle procédure.

Cordialement,

La Direction de l'ED MIMME
Christophe COUPEAU et Damien HALM

